



COMMUNE DE SAINT AMBREUIL

Compte rendu du Conseil Municipal du 30 janvier 2018 2017 – 19 h

Présents : François DUPARAY, Suzanne D'ALESSIO, Jean-Paul GUYOT, Sébastien SERVY, Patrick DAVID, Cédric GIRARD, Catherine JAHANNOT, Jean-Paul LERNOUT, Jeanne MORANVAL-VINCENT, Jérémy PAPILOT, Tony PLASSARD.

Absent(e)s excusé(e)s : Nathalie GUENEAU donne pouvoir à Jeanne MORANVAL-VINCENT.

Absent(e)s : Jocelyne THOMAS, Anne-Laure MERLIN.

Secrétaire de séance : Jean-Paul LERNOUT.

Le précédent compte rendu du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal si il est d'accord pour prendre une délibération supplémentaire, concernant une demande de subvention à déposer auprès du Conseil Départemental pour les travaux de voirie de la route de La Ferté, ce que le Conseil Municipal accepte.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la démission de Madame Jocelyne Thomas, conseillère municipale, pour cause de déménagement. Elle souhaite une bonne continuation aux membres du Conseil.

1) **Délibération Réalisation de mesures réglementaires bilans 24 h de la lagune – Année 2018**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que l'arrêté du 21 juillet 2015, relatif aux systèmes d'assainissement collectifs redéfinit dans son chapitre III, les règles relatives à la surveillance de ces systèmes d'assainissement. Les mesures réglementaires à effectuer pour notre commune prévoient la réalisation d'un bilan sur 24 heures, de la station des eaux usées.

Des devis ont été demandés à différents organismes et la meilleure proposition a été faite par la Direction du Développement Rural et de l'Agriculture au tarif de 860.00 € TTC contre 1254.00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir entendu l'exposé et **après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés** :

- **DECIDE D'APPROUVER** le choix du devis de la DDRA pour un montant de 860 € TTC.

- **D'AUTORISER** le Maire à signer le bon de commande auprès de la DDRA pour la réalisation du bilan 24 h de la lagune.

2) **Délibération Demande de subventions pour les travaux de rénovation route de la Ferté**

Dans le cadre du projet de travaux de rénovation de la route de la Ferté, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de prendre une délibération pour financer ce projet et de l'autoriser à solliciter les demandes de subventions auprès du Conseil Départemental, dans le cadre de l'appel à projets 2018.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

ACCEPTE que Monsieur le Maire sollicite le Conseil Départemental pour une demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets 2018, au taux le plus élevé.

ARRETE(S) DU MAIRE :

Lecture est faite de l'arrêté 34-2017 qui a été pris par Mr Maire le 22 décembre 2017, à savoir :

- ARRETE D'OUVERTURE DE LA SALLE POLYVALENTE (ERP = Etablissement Recevant du Public).

QUESTIONS DIVERSES :

1 - Prévision d'achat d'escabeaux pour la salle polyvalente et les archives.

2- Prévision d'achat d'un nettoyeur à haute pression (budget assainissement).

3 - Bâtiments communaux :

- Etude d'un devis pour la salle polyvalente pour des petits aménagements.
- Achat de deux chaudières pour la mairie et l'école, qui seront subventionnées à 80%, dans le cadre du programme d'économie d'énergie dans les TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte).
- Nécessité de l'achat d'une chaudière pour un des logements communaux.
- Rafrâichissement plâtrerie-peinture de la salle du Conseil Municipal. Devis d'un plâtrier peintre à demander.

4 - Voirie :

- Monsieur le Maire fait part d'une demande de réfection du chemin de la Saintignole : nous sommes en attente de devis.
- Croisement de la Ferté : demande d'une famille de faire un sentier piétonnier, pour l'accès des enfants à l'abris-bus. Monsieur le Maire rencontrera la famille concernée et la DRI, car le réseau routier et sa gestion appartiennent au Département.

5 - Vidéosurveillance : Monsieur le Maire lit un courrier de la Préfecture invitant les communes à adopter un système de vidéosurveillance pour éviter les incivilités sur les équipements publics.

6 - Cimetières : dans le cadre du plan de désherbage, Monsieur le Maire a rencontré une entreprise proposant l'entretien des cimetières en système « zéro phyto », avec des allées enherbées. Nous sommes en attente de devis.

7 – Têtes de chênes 2018 : il n'y aura pas de vente de têtes de chênes en 2018, car l'ONF n'a pas vendu de chênes sur pied en 2017.

Information : le 24 avril 2018, les fréquences de la TNT changent sur la commune de St-Ambreuil !

Cette modification des fréquences de la TNT aura un impact direct sur les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par l'antenne râteau. Ils risquent de perdre une partie de leurs chaînes et devront donc ce même jour 24/04/18, faire une recherche des chaînes sur la télévision ou sur l'adaptateur TNT, pour continuer à les recevoir, tout comme cela a déjà été fait en 2016. Des aides financières peuvent être accordées par le biais de l'ANFR (Agence Nationale des Fréquences) qui est chargée des problèmes et de l'accompagnement à ce changement. Renseignements soit sur le site www.recevoirlatnt.fr soit au **0970 818 818** (appel non surtaxé).

La réunion se termine à 20 h.

